



CER
C'EST RÉUSSIR

550
ÉCOLES DE
CONDUITE



WWW.CER.ASSO.FR f @

Certificat d'Aptitude à la Conduite des Engins de chantiers - CACES® R372M - Toutes catégories

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients

Aujourd'hui CER c'est :

550 établissements
39 Formations
1 700 voitures
200 000 élèves formés
2 000 professionnels
60 poids lourds
450 véhicules 2 roues

Contact :

Téléphone et mail

DUREE DE LA FORMATION

La durée varie selon le niveau de conduite des stagiaires :

De 2 à 5 jours (soit de 14 à 35 heures)

LIEU DE LA FORMATION

nous consulter

DATE(S) : *nous consulter*

TARIF : XXX€ H.T

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser la conduite en sécurité des engins de chantier selon la ou les catégories utilisées dans l'Entreprise.
- Prendre conscience des risques d'accidents corporels et matériels.
- Acquérir des méthodes de travail efficaces et sûres pour diminuer les risques d'accident et de détérioration du matériel.
- Obtenir un CACES® pour les engins de la catégorie concernée.
- Répondre à la législation en vigueur

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique :

1. Réglementation concernant le conducteur et le matériel.
2. Connaissance du code de la route :
 - Les principales règles de circulation sur route et sur chantier concernant les véhicules non immatriculés
 - Equipements réglementaires
3. Devoirs et responsabilités des conducteurs d'engin :
 - Cas pouvant entraîner la responsabilité civile, pénale et morale du conducteur
 - Les conséquences du non-respect des règles élémentaires de sécurité
 - Prescription et textes applicables
4. Technologie et connaissance des engins :
 - Les différents organes
 - La préparation à la mise en route
 - Précautions lors de l'arrêt
5. Risques inhérents au fonctionnement de l'engin : Les risques mécaniques.
6. Les règles de conduite
 - Les règles générales de sécurité
 - Les règles particulières de sécurité liées aux niveleuses

Partie pratique :

A définir selon la ou les catégories d'Engins de chantier :

- Exercices variés à difficulté progressive mettant en jeu la précision et le respect des consignes de sécurité
- Circulation avec l'engin en situation normale
- Circulation avec l'engin en espace limité
- Changement d'équipement (lame, scarificateur, dent de déroctage)
- Montée et descente d'un porte char conduite sur différents types de terrain
- Stockage de matériaux
- Décapage de terre
- Constitution de rampe d'accès

Tests théoriques et pratiques

CER
C'EST RÉUSSIR



CER
C'EST RÉUSSIR

550
ÉCOLES DE
CONDUITE



WWW.CER.ASSO.FR  

Certificat d'Aptitude à la Conduite des Engins de chantiers - CACES® R372M - Toutes catégories

PUBLIC VISE & PREREQUIS

- Public visé : Toute personne devant utiliser les engins de chantier, même occasionnellement.
- Prérequis :
 - Etre âgé de 18 ans minimum
 - Ne pas avoir de restrictions ou de contre-indications médicales pour l'utilisation des engins de chantier par la médecine du travail
 - Maîtriser le français (oral et écrit)
 - Maîtrise des 4 opérations mathématiques de bases

RESULTATS ATTENDUS

- attestation individuelle de fin de formation et certificat CACES®

ENCADREMENT

- Enseignants titulaires des diplômes/titres/certificats requis (CACES®, permis de conduire, etc.)
- Formateurs et testeurs certifiés dans la catégorie d'engin

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Livret stagiaire individuel
- une salle de formation équipée : un Vidéoprojecteur, un PC et paperboard
- une aire d'exercice pratique
- L'Engin de chantier utilisé dans l'Entreprise (pour la catégorie 10 : minimum 2 engins ; un à chenilles, un à pneus)

EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE

- feuille de présence
- Appréciation de l'acquisition des compétences et de l'atteinte des objectifs par l'organisme de formation : Tests CACES® engins de chantiers (Examens théoriques et pratiques selon la recommandation R372m de la CNAMTS) ou équivalent.
- Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud puis à froid
- Conditions de réussite : avoir suivi la formation dans son intégralité

SANCTION DE LA FORMATION

Certificat d'Aptitude à la conduite des Engins de manutention en Sécurité (CACES®), reconnu sur le territoire national. Le CACES est valable 10 ans, un recyclage est obligatoire à l'issue de cette période.

CER
C'EST RÉUSSIR